



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240129-05-2024-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°05-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, me vingt-neuf janvier (29/01/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

| | | | | |
|-------------------|------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Étaient | Adeline ROLDAO-MARTINS | Maryse GUILBERT | Didier WROBLEWSKI | Sandrine FILLASTRE |
| Présents : | François VARLET | Nélie LECKI | Fabrice LIEGAUX | Marina CAMAGNA |
| (25) | Eric GUEDON | Ahmed LAFRIZI | Michel RAES | Jean-Jacques BIZERAY |
| | Laurent CARLIER | Eric SZWEC | Virginie SARTEUR | Géraldine PEUCHET |
| | Sylvie DUPOUY | Amadeu SENE | Annie PANNIER | Josette DAMBREVILLE |
| | Nadine RACAULT | Anthony ARCIERO | Laëtitia ALAPHILIPPE | Daniel BENAGOU |
| | Nelly GICQUEL | Christine SEDE | Djiej Di KAMARA | |

Absents représentés : M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI, Mme ALAPHILIPPE à M. ARCIERO

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme Marina CAMAGNA

Projet Educatif du Territoire 2024 – 2026 (PEdT)

La circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014 prévoit que « **le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs** ».

Ce PEDT est signé entre la collectivité qui en est à l'initiative, les représentants de l'État et les acteurs éducatifs locaux. Il est ensuite suivi par un comité de pilotage composé des signataires.

Le PEDT :

- ✓ Constitue un Facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre à Survilliers, la Qualité De Vie
- ✓ Donne du sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révisé, l'évalue, et la replace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité, pour lui donner toute son efficacité.
- ✓ Favorise la co-éducation et la continuité éducative pour la construction d'un cadre plus adapté au suivi, au bien-être et à la sécurité des mineurs.
- ✓ Engendre des financements de l'état
- ✓ Permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement)
- ✓ Favorise la dynamique de la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne
- ✓ Développe l'emploi et la formation
- ✓ Permet de favoriser l'inclusion, la prise en compte des différences
- ✓ Participe à développer les loisirs pour tous
- ✓ Est un accélérateur de la transition numérique
- ✓ Est un acteur de la transition écologique
- ✓ Favorise la qualité de service

Le premier PEDT signé par la Ville l'a été en 2017, puis reconduit en 2020 pour de nouveau trois années. En signant ce nouveau PEDT 2024-2026, la commune de Survilliers s'engage à :

- RENFORCER LA COHERENCE ET LA CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES ACTEURS INVESTIS DANS LE PARCOURS DU MINEUR, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE SUR LA PLACE DE LA FAMILLE
- PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DE L'INCLUSIVITE : ACCES A LA CULTURE, AUX LOISIRS, AUX VACANCES POUR TOUS ET PRISE EN COMPTE DES DIFFERENCES ET DU HANDICAP
- SENSIBILISER A LA CITOYENNETE, AU VIVRE-ENSEMBLE ET A LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT
- SENSIBILISER AU RESPECT DU VIVANT ET A LA PRISE DE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE.
- PROPOSER UNE OFFRE DE LOIRIS VARIEE, ADAPTEE AUX DIFFERENTS PUBLICS ET A LEUR BESOIN DE DECOUVRIR, S'INITIER, S'EVEILLER, PRENDRE CONSCIENCE, SE CULTIVER, SE DEPENSER, S'AMUSER.

Le premier PEdT signé par la Ville l'a été en 2017, puis reconduit en 2020 pour de nouveau trois années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement du PEdT de Survilliers pour la période 2024-2026, visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la cohérence éducative, en permettant d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du projet à conclure avec les services de l'Etat : la Préfecture du Val d'Oise et son service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, la DASEN et DSDEN et la CAF.

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y afférent.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS